

RÈGLEMENT (CE) N° 1227/1999 DE LA COMMISSION

du 28 mai 1999

relatif au format technique de transmission des statistiques des services d'assurance

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 410/98⁽²⁾, et notamment son article 12, point viii),

(1) considérant que le règlement (CE, Euratom) n° 58/97 a établi un cadre commun pour l'élaboration de statistiques communautaires sur la structure, l'activité, la compétitivité et les performances du secteur des assurances de la Communauté;

(2) considérant qu'il est nécessaire de préciser le format technique pour la transmission des statistiques des services d'assurance;

(3) considérant que les mesures envisagées sont conformes à l'avis du comité du programme statistique,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le format technique prévu à l'article 9 du règlement (CE, Euratom) n° 58/97 est défini à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Les États membres appliqueront ce format pour les données relatives aux années de référence 1996 et suivantes.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 28 mai 1999.

Par la Commission
Yves-Thibault de SILGUY
Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 14 du 17.1.1997, p. 1.

⁽²⁾ JO L 52 du 21.2.1998, p. 1.

ANNEXE

FORMAT TECHNIQUE

1. Nature des données

Les données sont envoyées sous forme d'enregistrements dont la plupart des champs décrivent les caractéristiques de la donnée (le pays, l'année, l'activité économique, etc.). La donnée est un nombre auquel sont associés des drapeaux et des commentaires expliquant la donnée et servant par exemple à décrire les agrégats de codes NACE. Les données confidentielles doivent être envoyées avec la valeur réelle enregistrée dans le champ de valeur et un drapeau indiquant la nature confidentielle de la donnée.

Dans le souci de préciser la nature de la donnée, il est demandé de distinguer parmi les données:

- *les données égales à zéro* (code «0»): valeurs réelles égales à zéro uniquement,
- *les données confidentielles* (code «x»): désignent les données que l'État membre ne transmet pas à Eurostat parce qu'elles sont confidentielles,
- *les données manquantes* (code «m»): ces données manquent actuellement mais l'État membre les fournira quand elles seront disponibles,
- *données non disponibles*: les données ne sont pas collectées dans l'État membre. Dans ce cas, l'enregistrement correspondant n'est pas envoyé.

Par défaut, si une dimension entière (une variable, un code NUTS, un code NACE, etc.) n'est pas collectée alors les enregistrements correspondants n'existent pas, sauf ceux qui font défaut parce qu'ils font partie d'un regroupement de codes NACE. C'est la raison pour laquelle il est important de distinguer les données qui font réellement défaut, en fournissant un enregistrement (un par élément manquant) dans lequel la valeur des données est codée «m», et les données qui sont réellement égales à zéro en fournissant les enregistrements correspondants dans lesquels la valeur des données est fixée à 0.

2. Structure de l'enregistrement

Les enregistrements sont constitués de champs de longueur variable, séparés par des points-virgules (;). Le tableau ci-dessous montre la taille maximale des champs à titre indicatif. Dans l'ordre, de gauche à droite (de 1 à 17), ces champs sont:

	Champs	Type	Longueur maximale	Valeurs
1	Série	A	2	5A, 5B, 5C, etc. Code alphanumérique de la série (voir liste ci-dessous)
2	Année	A	4	Année sur quatre caractères, par exemple: 1996
3	Unité territoriale	A	6	Correspond au code du pays pour les séries nationales. La NUTS 95 est la nouvelle nomenclature mise en place en juin 1995
4	Secteur économique	A	4	Code NACE Rév. 1
5	Mesure	A	3	Variable — type de mesure
6	Unité	A	4	Unité
7	Variable	A	5	Code variable. Les codes définis à l'annexe 5 du règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises ont 5 caractères (voir liste ci-dessous)
8	Type d'entreprise/d'activité d'assurance	A	1	Code du type d'entreprise ou d'activité d'assurance (voir liste ci-dessous)

	Champs	Type	Longueur maximale	Valeurs
9	Classe de taille	A	4	Code de la classe de taille (voir liste ci-dessous)
	Implantation de l'entreprise mère	A	4	Code du pays d'implantation de l'entreprise mère (voir liste ci-dessous)
10	Ventilation des produits	A	6	Correspond au code de la nomenclature des produits par activités — CPA — (voir liste ci-dessous)
11	Statut juridique	A	4	Code du statut juridique de l'entreprise (voir liste ci-dessous)
	Ventilation géographique	A	4	Code de la ventilation géographique des pays partenaires (voir liste ci-dessous)
12	Valeur de la donnée	A	12	Valeur numérique des données (les valeurs négatives sont précédées du signe moins) exprimée sous la forme d'un nombre entier sans décimales. On utilise un «X» si les données ne sont pas envoyées à Eurostat parce qu'elles sont confidentielles et un «M» si les données ne sont pas envoyées parce qu'elles sont par défaut
13	Drapeau de qualité	A	1	R: données révisées, M: données mises à jour, P: données provisoires
14	Drapeau de confidentialité	A	1	A, B, C, D: indique que la donnée est confidentielle et la raison de confidentialité (voir tableau ci-dessous). Un blanc indique une donnée non confidentielle
15	Taux de dominance	N	3	Valeur numérique inférieure ou égale à 100. Indique le pourcentage de dominance de l'entreprise ou des deux entreprises qui dominent le marché et qui rend la donnée confidentielle. La valeur est arrondie à l'unité la plus proche: exemple: 90,3 devient 90, 94,5 devient 95. Ce champ reste blanc lorsque les drapeaux de confidentialité B et C sont utilisés dans le champ ci-dessus
16	Liste	A	1	Code correspondant à la liste à laquelle la variable — caractéristique — appartient
17	Note	A	250	Toute note concernant les données

NB: A = Alphanumérique, N = Numérique.

Ce format peut être converti en format de longueur fixe en utilisant la taille maximale de chaque champ et en justifiant le contenu des champs à droite. Les champs sont complétés par des blancs si nécessaire.

3. Description des champs

3.1. Le type des séries

Type des séries	Codes des séries
Statistiques annuelles sur les entreprises	5A
Statistiques annuelles sur les entreprises ventilées d'après le statut juridique de l'entreprise	5B
Statistiques annuelles sur les entreprises ventilées d'après le pays de résidence de l'entreprise mère	5C
Statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par classe de taille	5D
Statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par produit	5E
Statistiques annuelles sur les entreprises par ventilation géographique	5F

3.2. *Année*3.3. *Unité territoriale*

Ce code correspond au pays pour les séries nationales

Pays	Code
Belgique	BE
Danemark	DK
Allemagne	DE
Grèce	GR
Espagne	ES
France	FR
Irlande	IE
Italie	IT
Luxembourg	LU
Pays-Bas	NL
Autriche	AT
Portugal	PT
Finlande	FI
Suède	SE
Royaume-Uni	UK
Islande	IS
Liechtenstein	LI
Norvège	NO
Suisse	CH

3.4. *Activité économique*

Secteur économique — NACE Rév. 1	Code
Activités des assurances sur la vie	66.01
Activités des assurances, autres que sur la vie	66.03
Activités de réassurance	66.04

3.5. *Mesure*

Mesure	Code
Monnaie nationale	NC
Euro	EUR
Nombre	NBR

3.6. *Unité*

Unité	Code
Unités	UNIT
Milliers	1 000
Millions	MIO
Milliards	BIO

3.7. *Variable*

Variable	Code
Nombre d'entreprises	11 11 0
Nombre d'entreprises ventilé d'après le statut juridique	11 11 1
Nombre d'entreprises ventilé d'après la classe de taille des primes brutes émises	11 11 2
Nombre d'entreprises ventilé d'après la classe de taille des provisions techniques brutes	11 11 3
Nombre d'entreprises ventilé d'après le pays de résidence de l'entreprise-mère	11 11 5
Nombre total et localisation des succursales implantées à l'étranger	11 41 0
Partie technique du compte de pertes et profits	
Primes brutes émises	12 11 0
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe	12 11 1
Primes brutes émises au titre de la réassurance acceptée	12 11 2
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes individuelles	12 11 3
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes émises pour les contrats de groupe	12 11 4
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes périodiques	12 11 5
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes uniques	12 11 6
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes de contrats sans participation aux bénéfices	12 11 7
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes de contrats avec participation aux bénéfices	12 11 8
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe, primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	12 11 9
Produits des placements	
Plus-values non réalisées sur placements	32 22 0
Variation brute de la provision d'assurance vie	32 23 0
Charges des placements	32 25 0
Moins-values non réalisées sur placements	32 27 0
Produits des placements alloués, transférés au compte non technique	32 28 0
Produits des placements alloués, transférés au compte non technique	
Produits des placements alloués, transférés au compte non technique	32 29 0
Variation brute de la provision pour primes non acquises	
Variation brute de la provision pour primes non acquises	32 11 2
Primes brutes émises ventilées d'après le statut juridique	32 11 4

Variable	Code
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe ventilées d'après le pays de résidence de l'entreprise mère	32 11 5
Primes brutes émises au titre de la réassurance acceptée ventilées d'après le pays de résidence de l'entreprise mère	32 11 6
Produits des placements alloués, transférés du compte non technique	32 12 0
Montants bruts payés pour les sinistres	32 13 1
Montants bruts payés pour les sinistres survenus pendant l'exercice en cours	32 13 2
Variation brute de la provision pour sinistres à régler	32 13 4
Frais d'exploitation bruts	32 14 0
Variation de la provision pour égalisation	32 15 0
Postes du compte technique non encore cités, montants bruts	32 16 0
Autres produits techniques, montants nets	32 16 1
Variation nette des autres provisions techniques non encore enregistrée sous d'autres postes	32 16 2
Participation aux bénéfices et ristournes, montant net	32 16 3
Autres charges techniques, montant net	32 16 4
Sous-total I (résultat brut du compte technique)	32 17 0
Solde de réassurance	32 18 0
Part des réassureurs dans le montant des primes brutes émises	32 18 1
Part des réassureurs dans le montant des primes brutes émises ventilé d'après le pays de résidence de l'entreprise mère	32 18 2
Part des réassureurs dans la variation brute de la provision pour primes non acquises	32 18 3
Part des réassureurs dans les montants bruts payés pour les sinistres	32 18 5
Part des réassureurs dans la variation brute de la provision pour sinistres	32 18 6
Commissions reçues des réassureurs et participation aux bénéfices	32 18 7
Part des réassureurs dans le montant brut des postes du compte technique non encore cités	32 18 8
Part des réassureurs dans la variation brute de la provision d'assurance vie	32 33 4
Sous-total II (résultat net du compte technique)	32 19 0
Partie non technique du compte de profits et pertes	
Produits des placements	32 42 0
Produits des placements alloués, transférés du compte technique de l'assurance vie	32 43 0
Charges des placements	32 44 0
Produits des placements alloués, transférés au compte technique de l'assurance non vie	32 45 0
Autres produits	32 46 0
Autres charges, y compris les corrections de valeur	32 47 0
Résultat provenant des activités ordinaires	32 48 0

Variable	Code
Résultat exceptionnel	32 49 0
Impôts de toute nature (impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires, impôts sur le résultat exceptionnel, autres impôts)	32 50 0
Résultat de l'exercice	32 51 0
Commissions	32 61 1
Commissions afférentes à l'assurance directe	32 61 2
Dépenses externes consacrées à l'achat de biens et de services	32 61 4
Dépenses de personnel	13 31 0
Frais externes et internes de gestion des sinistres	32 61 5
Frais d'acquisition	32 61 6
Frais d'administration	32 61 7
Autres charges techniques brutes	32 61 8
Charges de gestion des placements	32 61 9
Produits des participations	32 71 1
Produits provenant des terrains et constructions	32 71 3
Produits provenant d'autres placements	32 71 4
Reprises de corrections de valeur sur placements	32 71 5
Profits provenant de la réalisation de placements	32 71 6
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	32 72 1
Corrections de valeur sur placements	32 72 2
Pertes provenant de la réalisation des placements	32 72 3
Primes brutes émises au titre de l'assurance directe par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	33 11 1
Part des réassureurs dans le montant des primes brutes émises au titre de l'assurance directe par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	33 12 1
Charge brute des sinistres au titre de l'assurance directe par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	33 13 1
Frais d'exploitation bruts au titre de l'assurance directe par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	33 14 1
Solde de réassurance au titre de l'assurance directe par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	33 15 1
Ventilation géographique — en général — des primes brutes émises au titre de l'assurance directe	34 11 0
Ventilation géographique — en général — des primes brutes émises au titre de la réassurance acceptée	34 12 0

Variable	Code
Ventilation géographique — en général — de la part des réassureurs dans le montant des primes brutes émises (assurance directe et réassurance acceptée)	34 13 0
Primes brutes émises, au titre de l'assurance directe, en vertu du régime d'établissement, par catégorie de la CPA (niveau à 5 chiffres) et par État membre	34 31 1
Primes brutes émises, au titre de l'assurance directe, en vertu du régime de libre prestation de services, par catégorie de la CPA (niveau à 5 chiffres) et par État membre	34 32 1
Nombre de personnes occupées	16 11 0
Terrains et constructions	36 11 0
Terrains et constructions utilisés par l'entreprise d'assurance dans le cadre de son activité propre	36 11 1
Terrains et constructions (valeur actuelle)	36 11 2
Placements dans des entreprises liées et participations	36 12 0
Parts dans les entreprises liées et participations	36 12 1
Placements dans des entreprises liées et participations (valeur actuelle)	36 12 3
Bons et obligations émis par les entreprises liées et par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation, et créances sur ces entreprises	36 12 2
Autres placements financiers	36 13 0
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	36 13 1
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 13 2
Part dans des <i>pools</i> d'investissement	36 13 3
Prêts hypothécaires	36 13 4
Autres prêts	36 13 5
Autres (y compris les dépôts auprès des établissements de crédit)	36 13 6
Autres placements financiers (valeur actuelle)	36 13 8
Dépôts auprès des entreprises cédantes	36 14 0
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux	36 20 0
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux — Terrains et constructions	36 21 0
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux — Autres placements financiers	36 22 0
Total du bilan	36 30 0
Total des capitaux propres	37 10 0
Total des capitaux propres ventilé d'après le statut juridique	37 10 1

Variable	Code
Capital souscrit ou fonds équivalent	37 11 0
Primes d'émission, réserve de réévaluation, réserves	37 12 0
Passifs subordonnés	37 20 0
Total des provisions techniques nettes	37 30 1
Provision brute pour primes non acquises	37 31 0
Provision brute d'assurance vie	37 32 0
Provision brute pour sinistres	37 33 0
Provision brute pour sinistres à régler au titre de l'assurance directe	37 33 1
Provision brute pour sinistres au titre de l'assurance directe, par (sous-)catégories de la CPA (niveau à 5 chiffres et sous-catégories 66.03.21 et 66.03.22)	37 33 3
Provision brute pour participations aux bénéficiaires et ristournes	37 34 0
Provision pour égalisation	37 35 0
Autres provisions techniques brutes	37 36 0
Provisions techniques brutes relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	37 37 0
Emprunts obligataires	37 41 0
Dettes envers des établissements de crédit	37 42 0
Nombre de contrats existants à la fin de l'exercice comptable au titre de l'assurance directe, pour tous les contrats d'assurance vie individuels et pour les sous-catégories suivantes de la CPA: 66.01.1, 66.03.1, 66.03.4 et 66.03.5	39 10 0
Nombre de personnes assurées à la fin de l'exercice comptable au titre de l'assurance directe pour tous les contrats d'assurance vie de groupe et pour la sous-catégorie suivante de la CPA: 66.03.1	39 20 0
Nombre de véhicules assurés à la fin de l'exercice comptable, au titre de l'assurance directe, pour la sous-catégorie suivante de la CPA: 66.03.2	39 30 0
Sommes brutes assurées à la fin de l'exercice comptable au titre de l'assurance directe, pour les sous-catégories suivantes de la CPA: 66.01.1 et 66.01.4	39 40 0
Nombre de sinistres survenus au cours de l'exercice comptable au titre de l'assurance directe, pour la sous-catégorie suivante de la CPA: 66.03.2	39 50 0

3.8. *Type d'entreprise ou d'activité d'assurance*

Type d'entreprise ou d'activité d'assurance	Code
Entreprises d'assurance vie	1
Entreprises d'assurance non vie	2
Entreprises d'assurance mixte	3
Entreprises de réassurance spécialisées	4
Activités d'assurance vie des entreprises mixtes	5
Activités d'assurance non vie des entreprises mixtes (y compris les acceptations en réassurance)	6

3.9. *Classes de taille / implantation de l'entreprise mère*

Classe de taille de primes brutes émises (millions d'euros)	Code
< 5	SC11
5 – 50	SC12
51 – 250	SC13
251 – 500	SC14
501 – 1 000	SC15
1 000 +	SC16
Classe de taille des provisions techniques brutes (millions d'euros)	Code
< 50	SC21
50 – 500	SC22
501 – 2 500	SC23
2 501 – 5 000	SC24
5 001 – 10 000	SC25
10 000 +	SC26
Pays d'implantation de l'entreprise mère	Code
Entreprise mère implantée dans l'État membre d'origine	RE01
Entreprise mère implantée dans un autre pays	RE02

3.10. *Ventilation des produits*

Produits	Code
Services des assurances sur la vie non liées à des fonds d'investissement	66.01.1
Services des assurances sur la vie liées à des fonds d'investissement	66.01.2
Tontines	66.01.3
Opérations de capitalisation	66.01.4
Autres services d'assurance sur la vie	66.01.5
Plans de retraite collectifs	66.02.1
Services d'assurance-accidents et d'assurance maladie	66.03.1
Services d'assurance de véhicules terrestres automoteurs	66.03.2
Services d'assurance R.C. de véhicules terrestres automoteurs	66.03.21
Services d'assurance de véhicules terrestres automoteurs, autres branches	66.03.22
Services d'assurance maritime, d'assurance aérienne et d'assurance-transport	66.03.3
Services d'assurance-incendie et d'assurance des autres dommages aux biens	66.03.4
Services d'assurance R.C. générale	66.03.5
Services d'assurance-crédit et d'assurance-caution	66.03.6
Services d'assurance-assistance, d'assurance-protection juridique et autres services d'assurance de pertes pécuniaires diverses	66.03.7
Autres services d'assurance non vie	66.03.8

3.11. *Statut juridique / ventilation géographique*

Statut juridique	Code
Sociétés anonymes	LS01
Sociétés mutuelles	LS02
Succursales d'entreprises d'assurance dont le siège n'est pas établi dans un État membre de l'Espace économique européen (EEE)	LS03
Autres	LS04
Pays et groupements de pays	Code
Belgique	BEL
Danemark	DNK
Allemagne	DEU
Grèce	GRC
Espagne	ESP
France	FRA
Irlande	IRL
Italie	ITA
Luxembourg	LUX
Pays-Bas	NLD
Autriche	AUT
Portugal	PRT
Finlande	FIN
Suède	SWE
Royaume-Uni	GBR
Islande	ISL
Liechtenstein	LI
Norvège	NOR
Suisse	CHE
USA	USA
Japon	JPN
État membre du siège social	MSHO
Autres États membres	OMS
Autres pays de l'EEE	OEEA
Autres pays tiers (reste du monde)	THCO

3.12. *Valeur de la donnée*

Les données monétaires sont exprimées en millions d'unités monétaires nationales sauf pour:

- l'Italie: les données sont exprimées en milliards d'unités monétaires nationales.

Dans le souci de préciser la nature de la donnée, il est demandé de distinguer parmi les données:

- *les données égales à zéro* (code «0»): valeurs réelles égales à zéro uniquement,
- *les données confidentielles* (code «x»): désignent les données que l'État membre ne transmet pas à Eurostat parce qu'elles sont confidentielles. Un drapeau devrait être également utilisé pour indiquer que la donnée manque pour des raisons de confidentialité (voir point 3.14 ci-dessous),
- *les données manquantes* (code «m»): ces données manquent actuellement mais l'État membre les fournira quand elles seront disponibles,

— *les données non disponibles*: il s'agit de données qui ne sont pas collectées dans l'État membre. Dans ce cas, l'enregistrement correspondant n'est pas envoyé.

Par défaut, si une dimension entière (une variable, un code NUTS, un code NACE, etc.) n'est pas collectée alors les enregistrements correspondants n'existent pas, sauf pour les données qui manquent parce qu'elles font partie de regroupements de codes NACE. C'est pourquoi, il est important de distinguer les données réellement manquantes en envoyant un enregistrement (un par donnée manquante) dans lequel la valeur de la donnée est codée «m».

3.13. Drapeau de qualité

Type de données	Code
Donnée révisée	R
Donnée mise à jour	M
Donnée provisoire	P

La donnée révisée se réfère aux données qui sont envoyées pour la deuxième fois (ou plus) et correspond à la correction de la donnée précédemment envoyée. La donnée mise à jour se réfère à la donnée qui n'était pas précédemment disponible et qui était codée comme donnée manquante dans le champ de la valeur de la donnée (voir point 3.12 ci-dessus) mais qui depuis est disponible. Le drapeau indiquant la donnée provisoire devrait être utilisé dans le but d'indiquer que la donnée qui a été transmise va probablement être révisée.

3.14. Confidentialité

Les pays sont invités à indiquer clairement les données confidentielles en utilisant les drapeaux de la liste ci-dessous.

Les pays qui ne peuvent pas envoyer les données confidentielles pour l'instant sont invités à laisser la valeur à «x» et à indiquer grâce à un drapeau que la donnée manque pour des raisons de confidentialité.

Raison de la confidentialité	Drapeau
Trop peu d'entreprises	A
Une entreprise domine le marché	B
Deux entreprises dominent le marché	C
Position cachée pour des raisons de confidentialité secondaire	D

3.15. Dominance

Valeur numérique inférieure ou égale à 100. Elle indique la «dominance» en pourcentage d'une ou de deux entreprises qui «dominent» les données et les rendent confidentielles. La valeur est arrondie au nombre entier le plus proche: par exemple, 90,3 devient 90 et 94,50 devient 95. Ce champ est blanc pour les données non confidentielles. Il est uniquement utilisé lorsque le drapeau de confidentialité B ou C est utilisé dans le champ précédent.

3.16. Liste

Les variables — caractéristiques — figurent à l'annexe du règlement (CE) n° 410/98 du Conseil (JO L 52 du 21.2.1998, p. 1) dans deux listes distinctes: A et B. La distinction concerne la première année de référence pour laquelle elles sont à fournir. Il existe trois variables optionnelles.

Liste	Drapeau
Liste A	A
Liste B	B
Optionnelles	O

4. Exemples d'enregistrements

Exemple 1

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domiance	Liste
5A	1996	BE	6603	NBR	UNIT	11110	2				95				A

Dans la série 5A (statistiques annuelles sur les entreprises) et pour l'année de référence 1996, la Belgique déclare dans la classe 66.03 de la NACE Rév.1: 95 entreprises d'assurance non vie. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5A; 1996; BE; 6603; NBR; UNIT; 11110; 2; ; ; ; 95; ; ; ; A

Exemple 2

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domiance	Liste
5B	1996	DK	6601	NBR	UNIT	11111	1			LS01	49				A

Dans la série 5B (statistiques annuelles sur les entreprises ventilées d'après le statut juridique) et pour l'année de référence 1996, le Danemark déclare dans la classe 66.01 de la NACE Rév.1: 49 entreprises d'assurance vie, sociétés anonymes. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5B; 1996; DK; 6601; NBR; UNIT; 11111; 1; ; ; ; LS01; 49; ; ; ; A

Exemple 3

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domination	Liste
5C	1996	PT	6601	NBR	UNIT	11115	1	RE02			47				A

Dans la série 5C (statistiques annuelles sur les entreprises ventilées d'après l'implantation du siège social de l'entreprise mère) et pour l'année de référence 1996, le Portugal déclare dans la classe 66.01 de la NACE Rév.1: 47 entreprises d'assurance vie dont l'entreprise mère se situe à l'étranger. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5C; 1996; PT; 6601; NBR; UNIT; 11115; 1; RE02;;; 47;;; A

Exemple 4

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domination	Liste
5D	1996	FI	6603	NBR	UNIT	11112	2	SC14			7				A

Dans la série 5D (statistiques annuelles sur les entreprises ventilées d'après les classes de taille) et pour l'année de référence 1996, la Finlande déclare dans la classe 66.03 de la NACE Rév.1: 7 entreprises d'assurance non vie dont le chiffre d'affaires est compris entre 251 et 500 millions d'euros. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5D; 1996; FI; 6603; NBR; UNIT; 11112; 2; SC14;;; 7;;; A

Exemple 5

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domination	Liste	Note
5E	1996	ES	6601	NC	MIO	33111	1		66011		1410692				A	Y compris activités vie des entreprises mixtes

Dans la série 5E (statistiques annuelles sur les entreprises ventilées par produit) et pour l'année de référence 1996, l'Espagne déclare dans la classe 66.01 de la NACE Rév.1: 1 410 692 millions de pesetas espagnoles de primes brutes émises au titre de l'assurance directe en services d'assurances non liées par des entreprises d'assurance vie. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5E; 1996; ES; 6601; NC; MIO; 33111; 1;; 66011;; 1410692;;; A

Exemple 6

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domination	Liste
5F	1996	CH	6601	NC	MIO	34311	1		66021	NLD	302				A

Dans la série 5F (ventilation géographique des statistiques annuelles sur les entreprises) et pour l'année de référence 1996, la Suisse déclare dans la classe 66.01 de la NACE Rév.1: 302 millions de francs suisses de primes brutes émises au titre de l'assurance directe par le biais de succursales. Ces primes sont émises aux Pays-Bas par des entreprises d'assurance vie pour le produit «Plans de retraite collectifs». Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste A.

5F; 1996; CH; 6601; NC; MIO; 34311; 1;; 66032; NLD; 302;;; A

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
Série	Année	Unité territoriale	Activité économique	Mesure	Unité	Variable	Type d'entreprise	Classe de taille, implantation	Produits	Statut juridique, ventilation géographique	Valeur	Qualité	Confidentialité	Domiance	Liste
5F	2000	ES	6604	NC	MIO	34120	4			OMS	M				B

Dans la série 5F (ventilation géographique des statistiques annuelles sur les entreprises) et pour l'année de référence 2000, l'Espagne déclare dans la classe 66.04 de la NACE Rév.1: une donnée manquante pour les primes brutes émises dans les autres États membres au titre de la réassurance acceptée par des entreprises de réassurance spécialisées. Cette donnée, non confidentielle, figure dans la liste B.

5F; 2000; ES; 6604; NC; MIO; 34120; 4;;; OMS; M;;; B

5. Type de support magnétique

Afin de faciliter la lecture des données, celles-ci sont fournies sur une disquette 3,5".

6. Autres méthodes

Les États membres sont invités à envoyer les données par Gesmes.

Eurostat peut fournir aux États membres qui en feront la demande par écrit des questionnaires électroniques du format Microsoft Excel. Il convient d'introduire la demande bien avant la date prévue de livraison des données.